

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'OLLAINVILLE

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME N°1

du lundi 16 décembre 2024 à 9h00 au jeudi 16 janvier 2025 à 17 h00
inclus

Par arrêté n°ARRURB2024/38 du 05 novembre 2024 le Maire de la commune d'Ollainville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) n°1.

Cette enquête publique porte sur la modification du PLU n° 1 qui a pour objet d'ouvrir à l'urbanisation la zone AU du PLU – Rue du Gay Pigeon.

La personne responsable de la modification du PLU n°1 est la commune d'Ollainville représentée par son maire dont le siège administratif est situé à la mairie d'Ollainville, 2 Rue de la Mairie, 91340 OLLAINVILLE.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le projet de modification n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Jacques PLACE en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Noël THUILLART en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera en mairie d'Ollainville du lundi 16 décembre 2024 à 9h00 au jeudi 16 janvier 2025 à 17 h00 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie d'Ollainville, 2 Rue de la Mairie, 91340 OLLAINVILLE les :

- lundi 16 décembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 03 janvier 2025 de 14h00 à 17h00 ;
- mardi 07 janvier 2025 de 17h00 à 20h00 ;
- jeudi 16 janvier 2025 de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <https://www.registre-numerique.fr/plu-ollainville> accessible via le site internet de la Ville www.mairie-ollainville91.fr en mairie d'Ollainville aux jours et heures habituels d'ouverture.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

-soit sur le registre d'enquête ouvert en Mairie à cet effet

-soit les adresser, avec la mention « enquête publique relative à la modification du PLU n°1 » , par courrier postal à Mairie d'Ollainville à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, 2 Rue de la Mairie, 91340 OLLAINVILLE ou par courrier électronique à plu-ollainville@mail.registre-numerique.fr

-soit sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/plu-ollainville>

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Les pièces administratives
- Le bilan de la concertation
- L'évaluation environnementale
- Le projet de modification du PLU n°1 comprenant :
 - la note de présentation
 - les orientations d'aménagement et de programmation
 - le règlement écrit
 - le plan de zonage
- Les avis formulés par les Personnes Publiques Associées (PPA)
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)
- Des annexes informatives

Le rapport relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne, pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Le Maire,
Jean-Michel GIRAUDEAU